



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

DE FIN DE CHARGE DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2024 chargeant madame Astrid Cottigny, attaché hors classe, des fonctions de directeur par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois à compter du 1^{er} décembre 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que madame Astrid Cottigny n'exerce plus ses fonctions de directeur par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois, à compter du 6 janvier 2025.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Astrid Cottigny en qualité de directeur par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois à compter du 6 janvier 2025.

Arras, le 20 janvier 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines